

Pourquoi des points de repère

Bruno Curvale

*Ancien président d'ENQA
Membre de l'équipe française des Experts de Bologne
Chargé de programmes au Centre international d'études pédagogiques (CIEP)*

Paris, novembre 2013

Trois raisons

1. Il est possible de concevoir des points de repère généraux car, à côté des dimensions spécifiques à chaque système d'enseignement supérieur, il y a des invariants.

- L'enseignement supérieur comme bien public
- Un besoin de régulation
- Le dialogue international des communautés universitaires (ou de l'enseignement supérieur)
- ...

Paris, novembre 2013

2

Trois raisons

• La mise en place d'une agence d'évaluation ou d'accréditation est une opération sensible qui vient perturber un système de régulation en place

- Le nouveau dispositif doit démontrer sa valeur ajoutée
- La transition doit être organisée
- Il faut avancer en tenant compte de nombreuses dimensions
- ...

Paris, novembre 2013

3

Trois raisons

- L'adhésion de la communauté de l'enseignement supérieur est nécessaire pour réussir.
 - Le repérage et la clarification des enjeux appelle un dialogue soutenu dans la communauté de l'enseignement supérieur ainsi qu'entre elle et l'ensemble des parties prenantes.
 - L'analyse des motivations et des risques (à faire et à ne pas faire) doit être partagée.
 - Il faut réfléchir en termes d'amélioration permanente plus que de solutions définitives (notion de systèmes et d'organisation apprenants).
 - ...

Paris, novembre 2013

4

Les points de repère ne sont pas des solutions...

Ce sont les points auxquels il faut apporter une attention particulière car les questions qu'ils soulèvent sont des points de friction potentiels entre les acteurs impliqués dans le développement des enseignements supérieurs.

Paris, novembre 2013

5

Je vous remercie de votre attention

curvale@ciep.fr

Paris, novembre 2013

Les dix points de repère pour la création d'une agence d'évaluation dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

- P1 - L'identification de l'écosystème de l'agence
- P2 - La définition des missions d'une agence assurance qualité
- P3 - L'accord et l'engagement des parties prenantes
- P4 - Les valeurs de l'agence
- P5 - Les outils de dialogue avec les parties prenantes
- P6 - Les principes méthodologiques
- P7 - Les procédures de mise en œuvre des évaluations
- P8 - Les productions de l'agence et leurs publics destinataires
- P9 - Les mécanismes de retour d'expérience
- P10 - Les processus d'amélioration continue de l'organisation et de l'activité de l'agence

Paris, novembre 2013

Garantie de la qualité et évaluation dans l'enseignement supérieur

La nécessité d'un socle méthodologique

Robert FOUQUET

Professeur des universités
Ancien président de l'Université de Saint Etienne
Délégué scientifique de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES)

Paris, novembre 2013

Le « positionnement » de l'évaluation externe doit être bien compris:

- Pour l'agence, c'est une mission en lien avec un écosystème
- Pour une institution,
 - ça n'est pas une finalité,
 - c'est un élément constitutif d'une politique de garantie de la qualité

Paris, novembre 2013

**L'action de l'agence doit pouvoir s'appuyer sur un socle méthodologique
identifié, compris et évolutif**

Trois éléments clés :

- Les valeurs
- Les principes méthodologiques
- Les procédures

Paris, novembre 2013

10

Les valeurs:

- Elles constituent les fondations de la méthodologie
- Elles ne sont pas négociables
- Elles définissent les références déontologiques
- Elles doivent avoir une traduction concrète dans l'action de l'agence
- Leur déclinaison et leur degré d'exigence doivent être précisés dans les différents modes d'action de l'agence

Paris, novembre 2013

11

Les principes méthodologiques:

- Ils définissent les règles de référence de l'action de l'agence
- Ils doivent être génériques et robustes
- Ils doivent être compris de l'ensemble des acteurs
- Ils sont construits en dialogue avec les parties prenantes mais pas en lien direct avec une évaluation particulière
- Leur définition finale est de la responsabilité de l'agence

Paris, novembre 2013

12

Les procédures de mise en œuvre des évaluations externes:

- Elles décrivent les modalités précises de l'action de l'agence
- Elles s'appuient sur les valeurs et les principes méthodologiques
- Elles doivent être comprises et acceptées pour que les résultats de l'évaluation ne soient pas rejetés
- Elles sont discutées avant la mise en œuvre de l'évaluation
- Elles sont globales à un ensemble d'entités homogènes (pas forcément identiques)
- Elle sont révisées régulièrement par l'agence en lien avec les parties prenantes
- Elles doivent garantir l'égalité de traitement

Le socle méthodologique permet la transformation de l'expert en évaluateur

L'utilisation et l'évolution du socle méthodologique d'une agence pose la question de la politique de garantie de la qualité interne à l'agence

Une agence se construit par la confiance, c'est un processus qui demande du temps et des étapes

Chaque agence est unique
